

Réinventer la célébration de la Journée Nationale de l'Arbre au Bénin

Ce jeudi 15 Juin 2023 au niveau d'une zone dégradée à proximité de la lagune de Porto Novo dans le quartier Louho, l'ONG Urgence Développement accompagnés de la Coalition des Organisations de Jeunes pour l'Eau et le Climat de Porto-Novo, avec ses partenaires que sont la Giz à travers le Programme AGIR Eau, Biris Technologie, le Réseau Béninois du Parlement Mondial de la Jeunesse Pour l'Eau (RB/PMJE), l'ONG SOS Biodiversity et le Journal Environnement et Santé ont procédé à la Célébration de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA).



La particularité de la présente action réside dans l'adoption d'une démarche en trois axes que sont la forte implication des populations et élus locaux durant tout le processus (planification-mise en œuvre-suivi/bilan), l'innovation

(capteurs de suivi de croissance des plants) et la durabilité (L'approche Atidogbè).

A cet effet, en termes d'implication des acteurs, diverses rencontres/discussions et visites conjointes ont été tenues avec le Directeur départemental des eaux, forêts et chasse de l'Ouémé et du plateau, le Chef d'Arrondissement de Ouando, et le Chef quartier de Louho accompagné de ses conseillers et des jeunes du quartier et ont permis d'identifier de manière participative la zone dégradées à restaurer, le type de plant adapté au milieu et le chronogramme de déroulement du processus.

La première phase de ce processus initié ce 15 Juin 2023 a connu les allocutions introductives du représentant du Chef d'Arrondissement, du Président de l'ONG Urgences Développement et du Conseiller Technique de la GIZ pour l'Ouémé.

Au total 03 communications ont été développés afin de fournir une meilleure compréhension à l'ensemble des parties prenantes des actions prévues dans le cadre de la présente initiative, de leur niveau d'implication et aussi des résultats prévus aux termes du processus qui durera les 12 prochains mois.

Après les diverses communications, une vingtaine de jeunes représentant d'organisation appartenant à la coalition des Organisations de Jeunes de Porto pour l'Eau et le Climat et accompagnés des jeunes du quartier ont alors procédé à la mise en terre de 60 plants de Terminalia superba (nom scientifique) ou Fraké avant de les protéger par des pneus usés recyclés. Il faut noter que de précisions sur le type de plant mis en terre et des exigences en termes d'entretien et de suivi ont été apportés par Monsieur Claude HOUNGA, Agro-pépiniériste représentant l'ONG SOS Biodiversity.



©Clowis MAFORIKAN - JINA 2023/Porto Novo



© Clovis MAFORIKAN - JNA 2023/Porto Novo

© Clovis MAFORIKAN - JNA 2023/Porto Novo



« L'approche Atidogbè, inspiré du projet la Grande Muraille verte mis en œuvre par l'Union Africaine permet aux organisations de jeunes membre de la coalition de se challenger entre eux dans l'entretien et le suivi des plants, avec comme récompenses à la clé des micro-subsventions de 100 dollars pour leurs organisations respectives, mais également de contribuer à restaurer l'allée dégradée à proximité de la lagune de Porto Novo pour le bonheur de la population » explique Koto Daniel DAGNON le coordonnateur du projet.

« Quant au capteur de suivi des plants, il s'agit en réalité d'un assemblage de 04 capteurs permettant de mesurer : la taille du plant (2m maximum), l'humidité ambiante, l'humidité du sol et les différents minéraux » explique Monsieur Cédric HOUNOU de Biris Technologie aux participants.

« Je me réjouis que cette famille qui a vu le jour le 28 Avril continue d'être aussi active, et que notre idée formulée ensemble pour célébrer autrement la JNA au Bénin ait pu se concrétiser », tels sont les propos d'Elie TOVILOKOU, membre

de la coalition mise place au cours de l'initiative intitulée « L'Après COP 27 : quels défis et engagements par les jeunes pour le climat en matière d'écogestes et de solutions fondées sur la nature.

Les jeunes du quartier Louho étaient très heureux d'être que leur zone soit retenue pour abriter une première dans la célébration de la JNA au Bénin et ont même d'ailleurs manifester leur désir d'être impliqué dans le challenge de l'Atidogbè une fois lancé officiellement.

Il en est de même que pour les partenaires qui ont accompagnés l'initiative notamment la Giz représenté par Monsieur Léandre DJEBOU qui dit : « Nous saluons vraiment l'innovation à travers les capteurs de suivi des plants, mais également l'accent mis sur la durabilité de l'initiative au moyen de l'approche Atidogbè. Ces critères que sont l'innovation et la durabilité sont primordiaux pour la Giz, et nous aurons à cœur de suivre l'évolution des activités les mois à venir. »

Atelier de Renforcement des capacités des Tribunaux de première instance autour des parcs nationaux du Bénin : African Parks et les Magistrats se donnent la main

pour un traitement harmonisé des infractions contre la faune et les aires protégées



Un atelier de travail a réuni les autorités judiciaires de la Cour d'appel de Parakou, les Présidents et Procureurs des tribunaux de première instance de Natitingou, Kandi et Malanville les 24 et 25 mars 2022 à Parakou pour des échanges en vue d'une meilleure collaboration dans la gestion des infractions fauniques.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du Capitaine Hervé AMOUSSOUGA, Responsable de l'unité d'analyse et d'enquête du Parc National de la Pendjari, les allocutions du Président de la Cour d'Appel de Parakou, Monsieur Alexis METAHOU et du Représentant des Parcs nationaux de la Pendjari et du W-Bénin, Dr Jean-Didier AKPONA.

« La Cour d'Appel de Parakou s'honore par cette rencontre qui se veut être une rencontre de vérité » a confié le Président de la Cour d'Appel de Parakou, Monsieur Alexis METAHOU qui s'est réjoui de l'importance des thèmes abordés, notamment celui relatif à la politique pénale pour les aires protégées en République du Bénin. Il a rappelé la part des différents acteurs dans la protection de la biodiversité : « Les magistrats et les Officiers de police judiciaires sont tous appelés à travailler pour lutter contre la criminalité faunique et assurer la protection de nos ressources naturelles. Les travaux permettront à chaque acteur de prendre conscience et de s'engager pour cette lutte dans un contexte où la sécurité constitue un véritable problème. », a-t-il ajouté.

Intervenant au nom des Directeurs des Parcs, Dr Jean-Didier AKPONA a remercié les participants et fait observer qu' : « Il y a plusieurs infractions qui sont constatées et si les différentes parties prenantes ne se mettent pas ensemble pour définir une ligne directrice depuis la constatation de l'infraction jusqu'à la présentation, nous allons toujours nous butter à des problèmes d'harmonisation ».

Au cours des travaux, quatre communications ont été présentées et ont permis d'animer les discussions, à savoir : la présentation du modèle d'African Parks pour la gestion des parcs nationaux par Dr Jean Didier AKPONA ; la situation sécuritaire dans les parcs (par le Capitaine Hervé AMOUSSOUGA, Responsable Contentieux du Parc national de la Pendjari) ; quelle politique pénale pour les aires protégées du Bénin, par Dr Eloi KOROGONE, Communicateur Juriste ; les saisies et confiscations et les actions de poursuite : quels contenus et perspectives pour une bonne gouvernance des parcs nationaux ? par Mr Jean-Pierre YERIMA BANDE, Conseiller à la Cour d'Appel d'Abomey.

Les travaux se sont poursuivis par l'adoption des modèles techniques de qualification des infractions fauniques, de

rédaction des procès-verbaux de constatation des infractions et de transactions en vue de l'harmonisation des pratiques. Diverses recommandations ont été formulées notamment : l'organisation d'un atelier pour l'élaboration d'un avant-projet d'arrêté portant modalités de transaction des infractions contre la faune et les aires protégées du Bénin, la mise en place d'un Comité restreint de finalisation des modèle-type des transactions et procès-verbaux ; la mise en œuvre d'une coopération agissante entre African Parks, Cours d'Appel, Tribunaux de première instance, Inspections forestières, Police Républicaine, Universités, Structures de cogestion, Communes, ONG et PTF ; la mise en place d'une plateforme multi-acteurs de dialogue sous l'égide des parquets (TPI et Cour d'Appel) ; l'insertion des infractions fauniques dans la chaîne pénale au rang des priorités des TPI situés autour des aires protégées ; désigner les magistrats référents chargés, du traitement du contentieux des aires protégées au sein des parquets (TPI) et du parquet général (Cour d'Appel) ; la spécialisation des magistrats référents en droit pénal de la faune et des aires protégées ; la mise en œuvre de formations continues déconcentrées et adaptées au contentieux des aires protégées au profit des TPI.

Au terme de l'atelier, le Président de la Cour d'Appel de Parakou, Monsieur Alexis METAHOU a remercié African Parks d'avoir permis aux Magistrats de revivre les réalités du monde de la faune et d'adopter des documents-types pour mieux gérer les infractions enregistrées dans le secteur.

Le Représentant des Parcs nationaux de la Pendjari et du W-Bénin, Monsieur Jean Didier AKPONA a pour sa part remercié les participants pour leur participation active aux débats qui ont permis d'harmoniser les points de vue sur plusieurs points importants sujets à des interprétations diverses. Il a également remercié le Gouvernement pour son accompagnement au profit des parcs ainsi que la Coopération allemande (GIZ) et la fondation WYSS qui ont soutenu African Parks dans

l'organisation du présent atelier. Enfin, il a promis de veiller au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Tous les acteurs se sont séparés animés d'un meilleur engagement pour la conservation de la faune et d'un nouvel état d'esprit de bonne collaboration.

La Cellule de Communication

Reportage vidéo

<https://www.youtube.com/watch?v=h1Xzzwlv9lo>

@African Parks Bénin